



L'Église Unie  
du Canada  
Conseil général

# CG45 Rapport de responsabilité de l'exécutif du Conseil général pour l'été 2025

Date réelle du document: juin 22, 2025

**Source : secrétaire général et Kathleen Loewen (présidente du Comité sur la gouvernance)**

## Préambule

L'exécutif du Conseil général (ECG) fonde ses travaux sur des engagements en faveur de la gouvernance qui sont à la fois prospectifs, visionnaires et ancrés dans une sollicitude et un amour profond envers l'ensemble de l'Église.

Le terme « responsabilité » (*accountability*) fait référence à un concept complexe et n'a pas le même sens pour tout le monde. L'ECG rappelle cependant que les origines du terme évoquent l'idée de bilan (*reckoning*) et de calcul (*counting*) ainsi que la communication à autrui. Le bilan, le compte rendu ou « l'histoire » des travaux réalisés par l'exécutif est ici présenté de façon à considérer le passé tout en se projetant simultanément dans l'avenir. On y aborde la responsabilité envers l'Église et le Conseil général sous la forme d'un compte rendu des travaux réalisés et des travaux à venir.

## Membres de l'ECG

Le 44<sup>e</sup> Conseil général, en 2022, a élu les personnes suivantes au sein de son exécutif. Elles serviront jusqu'à la prise de fonction du 46<sup>e</sup> Conseil général, en 2028 :

Michael Caveney (MO), M. Chorney (ML), Catherine Glover (ML), Wilson Gonese (MO), Marlene Lightning (ML), Alan Lai (MO), Kathleen (Kit) Loewen (ML), Thea Sheridan-Jonah (ML).

Ces personnes ont rejoint les membres précédemment élus par le 43e Conseil général, qui serviront jusqu'à la prise de fonction du 45e Conseil général, en 2025 : Teresa Burnett-Cole (MO), Comité national des questions autochtones, Mitchell Anderson (MO), Kathy Brett (MO), Samuel Dansokho (MO), Paul Douglas Walfall (MO), Jane McDonald (ML) et Arlyce Schiebout (MO), ainsi que la modératrice, le secrétaire général et l'ancien modérateur Richard Bott. Il est pris note avec gratitude des dons de service offerts par ces membres.

## Membres des comités

*Sous-exécutif* : Teresa Burnett-Cole, Richard Bott et M. Chorney forment, avec la modératrice et le secrétaire général, le sous-exécutif du Conseil général.

*Conseil d'administration de la Fondation* : Paul Douglas Walfall et Catherine Glover

*Comité consultatif sur les finances* : Jane McDonald et Michael Caveney

*Conseil de retraite* : Mitchell Anderson et Thea Sheridan-Jonah

*Comité sur la gouvernance* : Kit Loewen (présidente), Arlyce Schiebout, David Leyton-Brown et Paul Douglas Walfall

*Comité de supervision de la secrétaire ou du secrétaire général* : Mitchell Anderson (président), Thea Sheridan-Jonah, Wilson Gonese et Michael Caveney

*Comité des nominations* : Richard Bott et Samuel Dansokho

*Comité consultatif mixte en matière de subventions* : Jane McDonald

## Changements

À la suite de la démission de Kathy Brett, Katherine Brittain (MO, Pacific Mountain) a été nommée pour un mandat d'un an. À la suite des démissions de Marlene Lightning et d'Alan Lai, Alcris Limongi (MO) et David Leyton-Brown (ML) ont été nommés jusqu'à la prise de fonction du 46e Conseil général, en 2028. En consultation avec le Comité national des questions autochtones, deux membres du Conseil (Leeann Shimoda et Kimberly Roy) ont été nommées comme membres correspondantes de l'ECG. Il sera demandé au Conseil général de nommer de nouveaux membres pour son exécutif.

# Priorités

L'ECG a approfondi sa compréhension de ses rôles, responsabilités et pouvoirs en matière de gouvernance dans le cadre des changements structurels qui se produisent dans l'Église. L'exécutif comprend que l'objectif de sa gouvernance est de vivre fidèlement l'appel de Dieu et la vision pour l'Église et de s'engager sans relâche dans cette voie. L'exécutif continue d'examiner les pratiques et les processus intentionnels lui permettant d'honorer cet engagement de manière à donner forme à l'avenir de l'Église. L'exécutif comprend que sa gouvernance est façonnée par les expériences de l'Église dans son ensemble et apprécie vivement ces influences diverses. Ses membres doivent ainsi garder à l'esprit qu'ils et elles apportent tous et toutes des perspectives et des dons uniques et faire preuve d'ouverture face aux perspectives apportées par les autres. En tant que gouverneures et gouverneurs, les membres de l'exécutif sont liés par les engagements partagés qu'ils et elles ont pris envers l'ensemble de l'Église et s'efforcent continuellement de trouver des approches permettant de faire progresser ces engagements.

L'ECG continue de superviser l'application des recommandations énoncées dans le Plan d'action sur le renouvellement de la gouvernance (Governance Renewal Action Plan), établi par le Groupe de travail sur l'élaboration des tâches, formé de membres de l'exécutif et d'expertes et experts de la gouvernance issus de l'ensemble de l'Église. Le Plan d'action, approuvé par l'exécutif, décrit les actions ou les projets spécifiques qui aident ses membres, ainsi que le personnel et l'Église, à concrétiser les aspirations relatives aux changements structurels.

De plus, le Plan d'action propose une série d'orientations visant à guider les travaux que l'ECG s'efforce de suivre. Il s'agit notamment d'assumer la responsabilité de pratiques et de processus de gouvernance intentionnels, visionnaires et dignes de confiance qui s'inscrivent dans une logique de décolonisation. L'exécutif évalue et teste en continu des approches et des pratiques qui visent à :

- encourager la tenue de dialogues générateurs de haut niveau tournés vers l'avenir ;
- encourager le recours à des moyens moins coloniaux de se réunir et de travailler ensemble ;
- attirer l'attention sur les aspirations communes en matière d'équité, l'alliance de comportement et les règles de conduite axées sur le respect et la bienveillance.

Comme on l'a dit, l'objectif du rapport de responsabilité est de communiquer les principales priorités et actions de l'ECG et d'énoncer ses aspirations et ses objectifs pour l'avenir. À l'occasion de cette réflexion sur ses travaux passés et ses travaux à venir, l'ECG examine trois volets interdépendants, à savoir les volets fiduciaire, stratégique et générateur.

Le **volet fiduciaire** exige de l'exécutif qu'il mette l'accent sur l'intendance des ressources matérielles sous son autorité, qu'il respecte toutes ses obligations juridiques (devoir de vigilance, devoir de loyauté) et qu'il prête attention à la conformité réglementaire et à la conduite éthique.

Le **volet stratégique** exige de l'exécutif qu'il entretienne un partenariat et un rapport de supervision solides avec le secrétaire général, assure la supervision et le suivi de la stratégie de l'Église et prête attention aux liens critiques qui existent entre les priorités stratégiques et l'allocation des ressources.

Le **volet générateur** consiste à assurer la participation constante et active des membres dans les travaux collectifs. Il s'agit aussi de mettre sans relâche l'accent sur l'avenir tout en réfléchissant au passé, et d'examiner, réexaminer, définir et redéfinir les questions qui se posent de façon à permettre un examen approfondi et complet des nombreux enjeux complexes auxquels se heurte l'Église.

Pour assurer une gouvernance exemplaire au sein de l'Église, il faut que les gouverneuses et les gouverneurs s'occupent des trois volets tout en reconnaissant leur nature interdépendante. L'ECG répond donc notamment aux priorités suivantes :

- À la suite du renvoi de la proposition NEW05 à l'ECG (19 octobre 2024), celui-ci a tenu une réunion (8 novembre 2024). À cette occasion, il a reconnu et affirmé l'importance des relations qu'entretiennent le Comité national des questions autochtones, le personnel et l'exécutif lui-même. Il a constaté qu'il fallait clarifier ces relations et dit vouloir engager rapidement un dialogue avec le Comité et le personnel, au moment qui conviendra au premier, pour éclaircir les choses et trouver davantage de force. L'ECG reconnaît et affirme également que la gouvernance future de l'Église autochtone doit être déterminée par l'Église autochtone elle-même et que le Rassemblement spirituel autochtone national est l'entité traditionnelle appropriée pour exercer un leadership à cet égard. On trouvera davantage d'informations dans le procès-verbal intégral de la réunion.
- Assurer une éducation continue en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne les approches de la gestion des risques, la supervision stratégique et la

décolonisation des principes et pratiques. L'ECG s'engage à faire preuve d'intégrité lorsqu'il utilise des données pour éclairer ses décisions et à suivre et évaluer des dossiers précis. Il aspire en outre à améliorer la pratique qui consiste à utiliser les données d'une manière constructive et éthique.

- Réviser les rôles du modérateur ou de la modératrice et du secrétaire général ou de la secrétaire générale, conformément aux conclusions du Groupe de travail sur la révision, et signaler tout changement au Conseil général. L'ECG a déjà l'obligation de réviser le rôle du modérateur ou de la modératrice ; cette obligation a donc été étendue pour inclure celui du secrétaire général ou de la secrétaire générale.
- Exercer son rôle fiduciaire, y compris en ce qui concerne la révision des principes budgétaires, la priorisation de la croissance et l'administration du régime de retraite de l'ÉUC. L'ECG supervise aussi la mise en œuvre du programme d'assurance captive et continue d'examiner, de clarifier et de consolider la gouvernance de la United Property Resource Corporation (UPRC) [Société de gestion des ressources immobilières de l'Église Unie (SGRIEU)] pour s'assurer que ses objectifs sont mis en œuvre et qu'ils sont ancrés dans nos valeurs communes.
- Assurer en continu une supervision stratégique. Il s'agit notamment de recevoir et de suivre les mises à jour apportées au Plan stratégique de façon à aider le Bureau du Conseil général à vivre l'appel et la vision de l'Église. L'exécutif a amorcé un dialogue avec le personnel concernant les initiatives Towards 2035 (Horizon 2035) à ses deux dernières réunions (en novembre 2024 et en mars 2025) et continue de leur donner du sens et de réfléchir aux moyens par lesquels elles pourraient être concrétisées.
- Réfléchir aux moyens les plus appropriés pour appuyer sans réserve, dans un esprit de prière, l'élaboration et la publication du renvoi de l'Assemblée nationale autochtone de l'Église Unie.
- S'engager à assumer tous les pouvoirs et toutes les responsabilités en matière de gouvernance énoncées dans le Manuel, y compris « la communication de ses décisions à l'ensemble des membres du Conseil général et à l'ensemble des conseils » [Le Manuel, section D.5.3.2 f)].

Type de document: [Rapport](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Conseil général](#)/[l'exécutif du Conseil général](#)